



Dossier de candidature

Fête des Paysans et Artisans

Dimanche 27 août 2023

Entremont-le-Vieux

Prénom - Nom du référent.....

Raison Sociale :N° SIRET.....

Adresse :

Téléphone**Mail :**

Attention le mail est obligatoire, merci de l'écrire lisiblement

J'ai lu le règlement intérieur de la fête et je m'engage à le respecter (cochez cette case)

Présentation de votre activité / produits exposés:

.....
.....
.....

Précisez vos éventuels besoins techniques ou remarques :

.....
.....

| | |
|--|---|
| Emplacement : 3 mètres linéaires | 50€ |
| Mètre linéaire supplémentaire (facultatif): 15€ | 15€ Xnombre de mètres |
| Forfait électricité : 10€ - <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |€ - Si oui : puissance en kwatts |
| Emplacement : <i>stand alimentation à consommer sur place</i> : 3 mètres linéaires | 150€ |
| Mètre linéaire supplémentaire pour stand alimentation (facultatif): 45€ | 45€ Xnombre de mètres |
| Total à verser |€ |

Date :

Signature

Pièces à joindre, seuls les dossiers complets seront étudiés, il ne sera pas fait de relance :

- Le règlement par chèque à l'ordre de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse**
- 3 visuels minimum** de votre atelier et de vos produits : photos papier ou la référence de votre site Internet :
- Justificatif de votre statut professionnel de moins de 3 mois** (extrait RNE à télécharger sur data.inpi.fr)
- Photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport**
- Attestation de votre assurance Responsabilité Civile professionnelle**
- Le règlement** intérieur de la manifestation daté et signé.

**Merci de retourner le dossier de candidature complet par courrier
avant le 09 mai 2023 :**

**-Groupement des artisans- 15 place de l'église
38380 St Pierre d'Entremont**

Une réponse par mail sur votre candidature vous sera apportée au plus tard fin mai.

Tout désistement intervenant moins de 31 jours avant le début de la fête ne pourra faire l'objet d'un remboursement. (Sauf cas de force majeure soumis à l'appréciation des organisateurs).

Règlement intérieur

Article 1

Cette manifestation est co-organisée par le « Groupement des Paysans- Artisans et Créateurs de Chartreuse », l'office de tourisme Cœur de Chartreuse et la Coopérative Ici en Chartreuse.. Le lieu d'exposition est situé à Entremont le Vieux.

Article 2

Votre dossier complet devra nous être retourné avant le 09 mai pour être étudié par le comité de sélection. Une réponse par mail vous sera apportée fin mai.

Article 3

Pour conserver l'attractivité de la manifestation, les organisateurs veillent au renouvellement et au nombre d'exposants sans garantir la reconduction d'un espace d'exposition d'une année sur l'autre.

Le renouvellement se fera en fonction des nouvelles demandes dans des domaines d'activités identiques ou nouveaux ; en cas de candidature non retenue aucune réclamation auprès des organisateurs ne sera acceptée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une installation si les objets ne correspondent pas à la description donnée sur le bulletin d'inscription.

Les artisans devront présenter des produits entièrement réalisés par eux-mêmes : statuts professionnels prouvant la légalité de la production.

Article 4

Les emplacements seront attribués par les organisateurs.

Plusieurs stands dans le même domaine d'activité pourront être retenus.

La manifestation ne sera pas annulée en cas de mauvais temps.

Article 5

Participation de 50 € pour un emplacement classique de 3m X 3m (+15 € par mètre supplémentaire si besoin), ou 150 € euros pour un emplacement de 3m X 3m pour la vente de nourriture sur place (45 € par mètre supplémentaire si besoin). Accueil des exposants à partir de 7h30. Les horaires d'ouverture au public sont de 10h à 18h Aucun véhicule ne sera autorisé sur le marché, un parking exposant est prévu à cet effet.

Article 6

L'artisan devra être présent sur son stand et l'animer durant toute la durée de la manifestation.

Article 7

L'assurance vol, incendie, responsabilité civile couvrant les objets exposés est à la charge de l'exposant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident.

Tout désistement intervenant moins de 31 jours avant la manifestation entraîne un non remboursement des frais d'emplacement.

Sanctions :

Le non respect d'une seule des conditions générales mentionnées ci-dessus entraîne une rupture du présent contrat, l'expulsion immédiate de l'exposant et le non remboursement de son emplacement.

Date Signature et "mention manuscrite "lu et approuvé"